

Metz, le 19 mai 2022

## COMMUNIQUE

### Primo Logement : l'Eurométropole de Metz vous aide pour l'acquisition de votre 1<sup>er</sup> logement

*Le nouveau dispositif financier **Primo Logement** mis en place par l'Eurométropole de Metz s'adresse aux ménages du territoire, qui souhaitent accéder à la propriété. Il répond également à l'ambition que s'est fixée la collectivité en termes de développement durable et de lutte contre la précarité énergétique.*

#### **Le constat**

En matière d'achat immobilier, l'Eurométropole de Metz affiche des prix relativement élevés dans le neuf (3 200€/m<sup>2</sup>)\*, et dans l'ancien (2 000€/m<sup>2</sup>)\*. Cette pratique incite les ménages en quête d'accession, à s'éloigner de la métropole pour trouver un bien adapté à leur budget et à leurs attentes (logement individuel principalement).

Le développement d'une offre abordable sur le territoire est un réel enjeu, pour faciliter à la fois l'installation des jeunes ménages et le parcours résidentiel des locataires du parc social.

#### **La démarche**

Dans le cadre de sa compétence « Politique locale de l'Habitat », l'Eurométropole de Metz s'est engagée dans son troisième Programme Local de l'Habitat, entré en vigueur le 17 février 2020. Les 4 orientations de ce dispositif, pour la période 2020-2025 sont les suivantes :

- Diversifier l'offre de logements et faciliter le parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et répondre aux besoins spécifiques
- Réhabiliter le parc ancien et promouvoir un habitat durable
- Piloter et partager la mise en œuvre de la politique de l'habitat.

\*Source : Tableau de bord Habitat de l'Aguram de juillet 2020.

L'Eurométropole a donc décidé de soutenir une offre de logements à coûts abordables et sous conditions, pour favoriser le parcours résidentiel et l'accès social à la propriété, de ménages aux revenus modestes. Primo Logement vient rejoindre les dispositifs de soutien financier déjà proposés par la collectivité.

### **Comment bénéficier de l'aide Primo Logement ?**

- Être primo-accédants (ménages non-proprétaires de leur logement durant les 2 dernières années).
- Avoir contractés un prêt immobilier auprès d'un établissement bancaire, tout en respectant les critères d'éligibilités liés
  - au bénéficiaire :
    - être primo-accédant,
    - s'engager à ne pas revendre le logement pendant 5 ans,
    - disposer de ressources inférieures aux plafonds de références selon la composition du ménage,
  - au logement :
    - Acquérir un logement neuf ou en VEFA\* (dans ce cas, le logement devra être labellisé RE2020, bâtiment positif ou passif). Le logement devra aussi respecter un prix plafond fixé à 2850 € HT / m<sup>2</sup>,
    - ou acquérir un logement ancien, privé ou social, existant de plus de 15 ans. L'Eurométropole de Metz recommande alors de prendre contact en amont avec l'ADIL et l'ALEC du Pays Messin, afin de bénéficier de conseils sur le plan de financement ou sur les travaux à réaliser. Ce service d'accompagnement est entièrement gratuit.

**Le montant de l'aide peut aller de 2 000 € à 4 000 €, selon la composition du ménage.**

Toutes les informations détaillées sont disponibles sur le site Internet de l'Eurométropole de Metz, rubrique « les services ».

\* Vente en l'État Futur d'Achèvement.

[www.eurometropolemetz.eu](http://www.eurometropolemetz.eu)

[www.facebook.com/EurometropoleMetz](https://www.facebook.com/EurometropoleMetz) - [www.twitter.com/EurometropoleMetz](https://www.twitter.com/EurometropoleMetz)

[www.instagram.com/EurometropoleMetz](https://www.instagram.com/EurometropoleMetz)

Contact Presse : Céline VINCENT | Direction de la Communication Attachée de Presse

T. 03 57 88 33 41 | 06 20 90 99 80 | [cvincent@eurometropolemetz.eu](mailto:cvincent@eurometropolemetz.eu)